Ecrit par le 7 novembre 2026

(Vidéo) Pierre Gonzalvez : “Dominique Santoni crée la Team Vaucluse.“



Rencontre sur le studio de L’Echo du Mardi lors de la soirée “Cultive ta boite“ organisée par le Réseau Entreprendre Rhône-Durance avec Pierre Gonzalvez, Président de Vaucluse Provence Attractivité et Vice-Président du Conseil départemental de Vaucluse.

Congrès des maires de Vaucluse : « Il faut remettre les communes au centre du jeu »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



« Pour la première fois, je m'adresse à vous de cette tribune, a expliqué Dominique Santoni lors de la dernière assemblée générale de l'Association des maires de Vaucluse (AMV) qui vient de se tenir à Monteux. Avant j'étais dans le public, parmi vous, les maires de Vaucluse, et je reste un maire dans mon code génétique d'élue ». Il est vrai que Dominique Santoni a siégé pendant des années comme maire d'Apt et depuis les cantonales, elle a été élue le 1er juillet dernier à la présidence de l'exécutif départemental.

« Mon combat est le vôtre, poursuit-elle. Il faut remettre les communes au centre du jeu, au centre de la décentralisation, au centre des actions. Le département c'est la collectivité de proximité, la collectivité des communes. » Dominique Santoni a rappelé que son mandat est placé sous le signe de l'investissement pour de grands travaux. Le carrefour de Bonpas à Avignon « Echange routier entre l'A7, la RN 7, la RD 900, véritable nœud d'étranglement pour 30 000 véhicules bloqués aux heures de pointe (investissement de 25M€ dont 9,5 par le Département), la déviation d'Orange (50M€ dont 42% pour le Vaucluse), la rénovation de 3 collèges à Vedène, Bédarrides et Apt (30M€). Pour lutter contre la fracture numérique, 6,3M€ ont été dévolus à l'acquisition d'ordinateurs portables pour les collégiens.

Même s'il ne s'agit pas des compétences du département, Dominique Santoni souhaite apporter sa pierre à l'édifice en matière de sécurité et de santé, pour l'achat de caméras de video-surveillance, construire des maisons médicales ou développer la télé-médecine. Evidemment la politique d'aide aux communes, sous forme de contrats pluri-annuels, sera poursuivie. Et la Présidente va créer 'Vaucluse Ingénierie', une structure pour orienter les élus vers le bon service, le bon interlocuteur selon le dossier. Elle veut investir

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

aussi dans l'attractivité du Vaucluse. « C'est en attirant de nouveaux habitants, de nouvelles entreprises créatrices de richesses que nous pourrons booster l'emploi et en finir avec l'image de 5e département de plus pauvre de France. Nous devons libérer notre créativité, additionner nos talent et susciter une envie de Vaucluse ».

> **« Le métier de maire s'apprend sur le terrain. »**
>
> *Christian Gros, maire de Monteux*

En ouverture du congrès, Christian Gros, secrétaire général de l'AMV et maire de Monteux qui accueillait ses homologues à la Salle du Château d'Eau, a insisté sur la compétence protéiforme de ce mandat : « Notre métier de maire ne s'apprend pas à l'école, ni dans les livres, mais sur le tas, sur le terrain, dans le feu de l'action. Nous devons revitaliser nos centres-villes, faire face aux dérèglements climatiques, on ne peut plus gérer en bon père de famille. La relance de notre pays ne se fera pas dans l'austérité. On a supprimé la taxe d'habitation et on nous a privés d'un pouvoir fiscal essentiel. Il faut un Etat fort et il faut des maires forts ».

Le meilleur préfet du monde

Jean-François Lovisolo, co-président de l'AMV 84, a lu le rapport moral de l'Association qui ne s'était pas réunie depuis 2019, Covid oblige. Il a d'entrée de jeu donné un coup de chapeau au préfet de Vaucluse, Bertrand Gaume : « Merci pour votre activité pendant cette pandémie, vous avez été présent au quotidien, à nos côtés avec l'ensemble des services de l'Etat, vous vous êtes mobilisé pour les masques, le gel, vous avez multiplié les centres de vaccination sur tout le territoire, vous avez été le chef d'orchestre de la mobilisation des services publics, et quel chef d'orchestre. Vous êtes le meilleur préfet du monde, il faudrait vous cloner ! ».

> **« L'égalité ce n'est pas l'équité, La Bastidonne n'est pas Avignon. »**
>
> *Jean-François Lovisolo, co-président de l'AMV*

Après cette envolée lyrique, Jean-François Lovisolo a cependant entamé une longue liste de récriminations contre l'Etat. « L'administration déconcentrée doit faire preuve d'adaptation pour qu'on ne mette pas 15 ans à sortir un projet de déchetterie, 10 ans pour des logements sociaux ou 20 ans pour permettre l'émergence et la réussite du site de Beaulieu à Monteux avec des centaines d'emplois à la clé. L'égalité ce n'est pas l'équité, La Bastidonne n'est pas Avignon, il faut tenir compte de la réalité de nos territoires, de leur taille, de leur situation. » Le maire de la Tour d'Aigues continue : « Etre maire est un plaisir mais il faut aimer le combat. Nos intentions ne sont pas toujours dictées par le copinage, le clivage

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

politique ou la magouille mais par la volonté de répondre aux préoccupations de nos concitoyens. C'est vers nous qu'on se tourne pour éteindre le feu du mouvement social des gilets jaunes ou pour gérer la crise sanitaire ».

Limiter le pouvoir jacobin

L'autre co-président de l'AMV, Pierre Gonzalvez, maire de l'Isle-sur-la-Sorgue, a lui aussi rendu hommage au préfet : « La famille des territoires s'appuie sur le couple maire-préfet, depuis le début de la crise sanitaire, cette relation s'est officialisée et je forme le vœu que le temps s'arrête et vous invite à dépasser les noces de cire (4 ans) pour vivre les noces de bois (5 ans), ici en Vaucluse. » Il a évoqué les logements sociaux, les communes qui n'en construisent pas suffisamment et paient des pénalités et il a appelé les territoires à se battre pour limiter le pouvoir jacobin en citant Asterix : « On ne peut vivre qu'à Lutèce, le reste de la Gaule c'est bon pour les sangliers ».

Le Préfet est alors longuement intervenu en reprenant à son compte le slogan de la présidente de l'exécutif : « Donner envie de Vaucluse », mais un Vaucluse où règne l'équilibre pour l'économie, le social, l'environnement. « Nous menons une politique douce, souriante, agréable, avec tact et persévérance mais en faisant respecter fermement les règles et les lois et si nécessaire des démolitions d'office sont décidées ».

Le préfet a d'abord évoqué la crise sanitaire et remercié les élus pour leur action, leur engagement indéfectible, le personnel soignant, les pompiers qui ont sillonné les campagnes pour vacciner la population mais aussi animé le centre de Montfavet. « Il y a eu 1 158 morts de la Covid et plus de 5 000 hospitalisations, ce n'était pas une simple 'grippette'. » 1,5 milliard d'euros ont été versés en urgence aux commerçants, acteurs culturels, entreprises, pour les prêts garantis par l'Etat.

> **« Nous ne lâcherons rien. »**
>
> *Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse parlant de la lutte contre la délinquance*

Autre moment fort de cette année : le meurtre du policier Eric Masson le 5 mai dans le centre d'Avignon, sur un point de deal. « Nous ne lâcherons rien. La vie n'est pas un tapis de roses sans épines. D'ailleurs la délinquance est en baisse (-5% en zone police, -3% en zone gendarmerie), le nombre d'infractions constatées en hausse massive (+48% à la campagne, + 78% en ville) ». Un fonds de prévention de la délinquance de 550 000€ a été fléché vers une trentaine de communes pour lutter contre la radicalisation et le séparatisme.

L'incendie de Saint-Hippolyte-le-Graveyron et Beaumes-de-Venise à la mi-août et les 254 hectares de vignes et espaces naturels dévastés par les flammes ont aussi amené le préfet à aborder le thème des alertes climatiques, phénomènes cévenols et inondations. « Abonnez-vous à Vigicrue, mutualisez vos moyens si vous êtes une petite commune, rapprochez-vous des syndicats de rivières ».

Côté économique, le « Plan de Relance » et ses 172M€ de dotation ont été évoqués, avec des aides pour les transitions économique et énergétique, la reprise du marché du travail, le Ségur de la Santé, le coup de pouce '1 jeune – 1 solution ».

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Les questions des maires…

Enfin, au bout d'une heure et demie de discours, est venu le moment de répondre aux questions posées par les maires. Celui de Lauris, une commune située entre pic rocheux et Durance, s'est étonné qu'on lui demande de construire 500 logements sociaux sous peine de pénalités de 90 000€ : « Dois-je me faire harakiri ? Me lancer dans la prostitution, à mon âge… »« N'en venez pas surtout pas à de telles extrémités » exhorta Bertrand Gaume en souriant. Mais faites un effort, montrez votre bonne volonté, construisez-en quelques-uns en vous rapprochant des grands bailleurs, comme on l'a fait à Gordes. Il faut desserrer l'étau du logement social, ne pas entasser dans les mêmes quartiers urbains ».

Dernière intervention, celle du maire de Velleron, élu depuis l'été 2020 et sous le choc d'un projet d'aménagement de 200 logements sur un terrain privé de sa petite commune : « Cela ferait 20% d'habitants en plus, avec des besoins supplémentaires en accès, routes, écoles, crèches, parkings, réseaux d'assainissement. Une faillite environnementale, une artificialisation des sols, une perte de la bio-diversité. Ce projet fait l'unanimité contre lui comme l'a prouvé la marche qui a réuni 800 personnes dont le chanteur Grand Corps Malade, samedi dernier. » Le préfet lui a répondu que l'ensemble des services de l'Etat sont en train de vérifier la procédure pour voir si la loi a été respectée et les autorisations données à juste titre.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

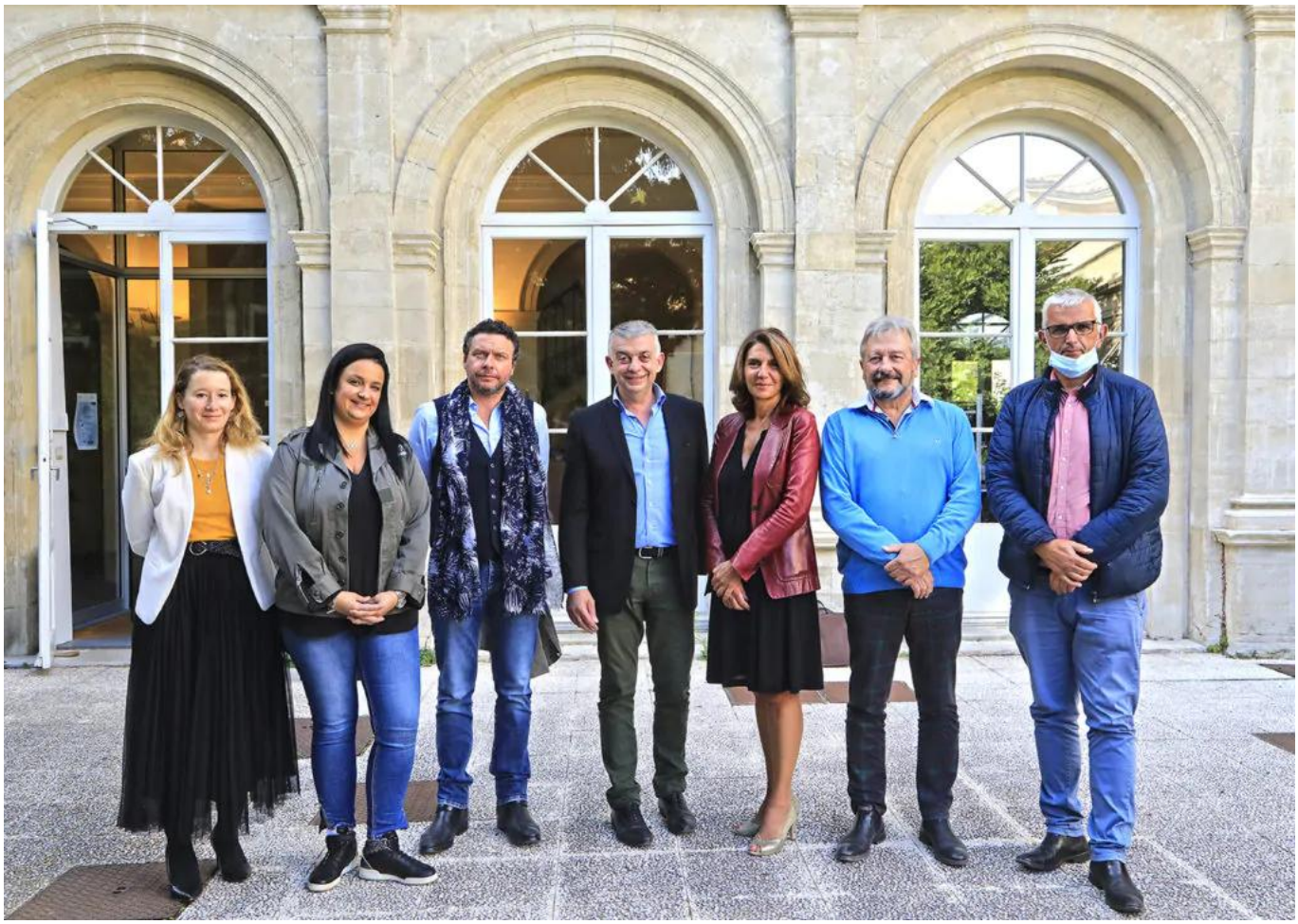
Ecrit par le 7 novembre 2026

Enfin, en marge de cette assemblée générale, une convention de partenariat a été signée entre GRDF et l'AMV (photo ci-dessus). De son côté, la Fédération Provence-Alpes-Côte d'Azur des travaux publics a remis ses 'Victoires de l'investissement local' à la Ville d'Avignon pour sa requalification autour de la rue Bancasse par Citadis. Autre lauréat, Cotelub (Communauté territoriale sud Luberon) et la société Amourdedieu d'Ansouis pour la réalisation des aménagements de l'étang de la Bonde.
Pour finir, l'après-midi a été consacré à une table ronde avec la gendarmerie sur le thème de la sécurité publique ainsi qu'à une intervention du directeur départemental des finances publiques.

Pierre Gonzalvez, nouveau président de 'Vaucluse Provence Attractivité'

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Pierre Gonzalvez, vice-président du Conseil départemental de Vaucluse et président de la commission Attractivité du territoire, a été élu, ce lundi 18 octobre 2021, président de Vaucluse Provence Attractivité. Il succède ainsi à Maurice Chabert.

Dominique Santoni, Présidente du Conseil départemental de Vaucluse et cinq conseillers départementaux siègent aussi au sein du conseil d'administration de l'agence. Ont également été élus au sein du nouveau bureau de Vaucluse Provence Attractivité : Christelle Jablonski en tant que vice-présidente (vice Présidente du Conseil départemental), Gilles Ripert en tant que vice-président (président de la Communauté de communes du pays d'Apt Luberon) ; Patrice Mounier en tant que vice-président (président de l'Umih 84) ; Samuel Montgermont en tant que trésorier (vice-président de la Communauté de communes Les Sorgues du Comtat) ; Frédéric Rouet en tant que Secrétaire (vice-Président de la Communauté de communes Ventoux Sud) et Florelle Bonnet en tant que secrétaire adjointe (Conseillère départementale).

« Je suis très heureux de présider l'agence Vaucluse Provence Attractivité que j'ai portée sur les fonts baptismaux en tant que vice-Président et vue grandir depuis 2017. Je poursuivrai le travail engagé par

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

VPA pour accentuer encore davantage le rayonnement du Vaucluse auprès des clientèles touristiques dans le cadre du Schéma départemental touristique 2020-2025, auprès des investisseurs français et internationaux, et des talents», a déclaré Pierre Gonzalvez au cours de ce premier conseil d'administration.

Issue de la fusion entre Vaucluse développement et Vaucluse tourisme en 2017, l'agence départementale Vaucluse Provence Attractivité est née d'une volonté partagée entre le Conseil départemental, les EPCI, les chambres consulaires et des organismes privés et publics en vue d'accroître le rayonnement du territoire de Vaucluse. Instance partenariale, l'agence est administrée par un conseil d'administration composé de 32 membres issus de plusieurs collèges.

L.M.

Mettre fin à l'incohérence de la pression du logement social sur les communes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Dans le cadre du projet de loi 4D (Déconcentration, décentralisation, différenciation, décomplexification) qui doit être examiné par le Sénat en juillet prochain, Alain Milon, sénateur de Vaucluse, et Pierre Gonzalvez, maire de l'Isle-sur-la-Sorgue et co-président de l'AMV (Association des maires de Vaucluse) proposent de se pencher sur les obligations en matière de logement social pour les communes. Objectif ? Mettre de l'ordre dans une réglementation souvent inatteignable notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

« Aujourd'hui, si une commune comme Pertuis appliquait à la lettre les obligations en matière de réalisation de logement social la commune atteindrait ses objectifs en 2250 et compterait alors plus de 200 000 habitants », explique Alain Milon, sénateur LR (Les Républicains) de Vaucluse. C'est pour mettre fin à ce type d'incohérences que le parlementaire, accompagné de Pierre Gonzalvez, maire de l'Isle-sur-la-Sorgue, présente une proposition de loi « portant diverses mesures d'adaptation des obligations pesant sur les communes en matière de logement social » dans le cadre de la prochaine loi 4D qui passera ce mois-ci à l'Assemblée nationale avant d'être débattue par les sénateurs à partir de juillet.
En effet, afin de rattraper le manque de logements sociaux, l'Etat a mis en place une série de dispositifs permettant de pénaliser financièrement les communes n'atteignant pas les seuils fixés par la loi. Ces pénalités peuvent même être multipliées par 5 selon le niveau de 'bonne volonté' des communes. Ultime

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

sanction, la commune peut perdre la maîtrise en matière d'urbanisme (instruction des permis de construire, droit de préemption, attribution des logements sociaux…) au profit des services de l'Etat. En Vaucluse, 25 communes sont concernées par cette réglementation (voir fin de l'article), dont certaines ont été pointées du doigt récemment par la Fondation Abbé-Pierre.

Malgré la succession des lois, il manque toujours 600 000 logements sociaux en France

« Loi SRU, loi Alur, loi Duflot, loi Elan… Les textes se sont succédés et pourtant il manque plus de 600 000 logements sociaux en France, poursuit Alain Milon qui rappelle que l'article 55 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au renouvellement urbains impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux. Si le rôle d'accélérateur de la production de logement social de cet article est indéniable et si aujourd'hui aucun des acteurs parties prenantes du logement social ne remet en cause ce dispositif, dans les faits, de nombreux élus locaux, pourtant volontaires, sont confrontés à la difficulté de se conformer aux dispositions de l'article 55 de la loi. Les mêmes écueils sont unanimement rapportés : rareté ou cherté du foncier ne permettant pas de produire un effort accru de construction de nouveaux logements sociaux donnant le sentiment d'objectifs triennaux inatteignables… De même, les communes attractives voient leur parc de logements privés augmenter entrainant de facto une obligation supplémentaire de réalisation de logements sociaux. Ainsi, le rattrapage devient impossible à atteindre voire même, au contraire, l'écart se creuse. Et au final, force est de constater que les objectifs fixés par la loi aux communes concernées ne pourront être atteints à l'échéance 2025. »

« Faire en sorte que les maires puissent travailler dans la sérénité. »

« Notre but est de faire en sorte que les maires puissent travailler dans la sérénité, précise Pierre Gonzalvez. C'est une question primordiale pour nos collectivités car on fixe des objectifs inatteignables et les maires le savent. »

Pour celui qui est également co-président de l'AMV (Association des maires de Vaucluse), ce déficit ne résulte donc pas d'une mauvaise volonté des communes concernées qui se voient pourtant lourdement pénalisées et sanctionnées. En effet, les sanctions prononcées par les préfets à l'encontre des communes carencées ont été alourdies successivement par les différentes lois sans pour autant que ces prélèvements produisent l'effet escompté sur le manque de logement sociaux.

« Pire, le dispositif impacte lourdement les capacités d'investissement des communes concernées », regrettent les deux élus.

Ainsi, chaque année, les services de l'Etat procèdent à un inventaire pour dénombrer le nombre de logements sociaux existants sur la commune et actualisent le taux de logements. Les communes dites 'déficitaires' doivent alors verser un prélèvement sur leurs recettes ; prélèvement qui s'apparente aussi bien à une sanction qu'à une incitation à rattraper leur retard dans la mesure où certaines dépenses consacrées au logement social peuvent en être déduites.

Double peine pour la commune

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

« Si le dispositif des dépenses déductibles encourage l'accompagnement financier des communes à la création de logements sociaux, il oblige les collectivités à réaliser des 'avances de trésorerie', avant de bénéficier d'un retour sur investissement, constatent les élus vauclusiens. Or, nombreuses sont les communes ne disposant pas d'une situation financière leur permettant de supporter cet effort financier. Et l'effort est d'autant plus soutenu que cette avance de trésorerie doit être supportée pendant 2 ans. »
« Par ailleurs, pour bénéficier du système vertueux des dépenses déductibles et assécher entièrement le prélèvement SRU, une commune doit pouvoir engager, au moins deux années consécutives, à la fois le paiement de la pénalité et celui d'une dépense déductible du même montant. En d'autres termes, débourser deux fois le montant de sa pénalité. »
Enfin, le système des dépenses déductibles a ceci de pervers qu'il est supporté par le budget communal à deux reprises : une première fois en section d'investissement pour engager la dépense déductible (par exemple, le coût des travaux engagés pour la viabilisation d'un terrain) et dans une moindre proportion, en section de fonctionnement au titre de l'amortissement de la dépense. »

Des sanctions multipliées par 5
En effet, afin de rattraper le manque de logements sociaux, l'Etat a mis en place une série de dispositifs permettant de pénaliser financièrement les communes n'atteignant pas les seuils fixés par la loi. Ces pénalités peuvent même être multipliées par 5 selon le niveau de 'bonne volonté' des communes.
Ces pénalités sont versées à l'EPF (Etablissement public foncier) ou l'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) de la commune déficitaire avec pour but d'être utilisé pour soutenir la création de logements sociaux. Cependant, ces prélèvements ne bénéficient pas nécessairement au territoire qui s'en est acquitté. « En d'autres termes, l'effort financier supporté par la commune qui s'acquitte de son prélèvement SRU pâtit d'une forme de déperdition, en étant dilué sur un territoire plus vaste ou utilisé de manière restrictive », explique le sénateur Alain Milon.
Ultime sanction, la commune peut perdre la maîtrise en matière d'urbanisme (instruction des permis de construire, droit de préemption, attribution des logements sociaux…) au profit des services de l'Etat via le préfet du département.

« Si vous voulez être le bon élève, vous pouvez massacrer votre territoire »

« Si vous voulez être le bon élève, vous pouvez massacrer votre territoire », constate Pierre Gonzalvez dont la commune affiche un taux de logements sociaux de 13%. « Pour atteindre les objectifs, il faudrait construire 540 logements d'ici 2022, mais en raison du coût du foncier à l'Isle-sur-la-Sorgue nous ne pourrons pas en faire plus de 150. Il ne s'agit pourtant pas de sacrifier la qualité à la quantité car, à termes, cela créé les mêmes problèmes que les zones difficiles. Il faut faire en sorte que le logement social soit accepté et pour cela il faut veiller à proposer des programmes de qualité. »

Un vecteur d'aménagement du territoire et plus une contrainte
« Dans ce contexte, il apparait impératif d'adapter les dispositions législatives relatives au dispositif issu de l'art 55 de la loi SRU, insistent les 2 élus. Afin de valoriser les politiques publiques en la matière, il

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

convient d'adopter diverses dispositions permettant de satisfaire aux objectifs fixés en matière de logement social et d'intégrer ce volet comme vecteur d'aménagement d'un territoire. Valoriser l'approche qualitative, et non uniquement quantitative, est une condition sine qua non. Ce changement de paradigme est indispensable pour que le logement social ne soit plus perçu uniquement comme une contrainte susceptible de sanction mais devienne un outil d'intégration urbaine et de cohésion sociale. Cette évolution nécessite de repenser l'approche en flux de production et non plus en stock de logements. »

Leur proposition de loi* vise ainsi à ne plus calculer le pourcentage de logements sociaux à créer sur le stock de résidences principales mais sur le flux de logements sociaux produit annuellement. L'initiative a aussi pour but d'élargir le périmètre des dépenses déductibles pour permettre aux communes productrices de logements sociaux de se voir justement compenser des efforts financiers supportés et de rendre plus transparent l'évaluation des services de l'Etat dans l'appréciation du pourcentage appliqué en cas de carence et de valoriser le critère qualitatif comme critère de pondération.



Le programme Moulin des toiles de Grand Delta Habitat à Entraigues-sur-la-Sorgue en 2009 (archives).

Les communes de Vaucluse pénalisées et carencées

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Au total, 25 communes sont concernées en Vaucluse par l'article 55 de la loi SRU. Ce texte s'applique aux communes de plus de 3 500 habitants afin elles disposent d'un parc de 25% de logements sociaux (le seuil été fixé à 20% jusqu'en 2014) d'ici 2025.

8 communes sont carencées, c'est-à-dire qu'elles payent des pénalités pour ne pas avoir atteints les seuils du nombre de logements sociaux. Ces communes perdent également la maîtrise en matière d'urbanisme au profit des services de l'Etat.

- Cheval-Blanc
- Courthézon
- L'Isle-sur-la-Sorgue
- Mazan
- Pernes-les-Fontaines
- Pertuis
- Saint-Saturnin-lès-Avignon
- A cela s'ajoute les communes gardoises du Grand Avignon de Villeneuve-lès-Avignon, Les Angles, Rochefort-du-Gard et Pujaut.

13 communes sont uniquement pénalisées mais non-carencées (à noter que Caumont-sur-Durance et Robion sont sorties de la carence en 2021 pour rejoindre ce groupe).

- Aubignan
- Carpentras
- Caumont-sur-Durance
- Cavaillon
- Entraigues-sur-la-Sorgue
- Lauris
- Monteux
- Morières-lès-Avignon
- Orange
- Le Pontet
- Robion
- Sorgues
- Vedène

3 communes sont exemptées en raison de leur inconstructibilité ou leur plan d'exposition au bruit.

- Bédarrides
- Sarrians
- Jonquières

1 commune dépasse le seuil des 25% et n'est donc pas pénalisée.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

- Avignon où le taux de logement sociaux s'élève à 32%.



Les Dentelles de Mistral habitat (aujourd'hui devenu Vallis habitat) à Bédarrides en 2016 (archives).

***Proposition de Loi**

Article 1 :
L'article L302-5 I est ainsi modifié
Le pourcentage de logements sociaux à créer n'est plus calculé sur le stock de résidences principales mais sur le flux de logements sociaux produit annuellement.

Article 2 :
L'article L 302-5 III est ainsi modifié :

- Après l'alinéa 2 est rajouté « ou soumises aux restrictions liées à la loi littoral ».
- Au 3ème alinéa du 6° : remplacer dix ans par vingt ans

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

- Après le 3ème alinéa 6°sont ajoutés :
- les logements intermédiaires.
- Les logements étudiants individuels
- Les emplacements des aires permanentes des gens du voyage et les terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage
- Les places d'hébergement d'urgence
- Les copropriétés dégradées avec engagement dans le cadre d'un cahier des charges

- Le 6ème alinéa du 6 : « et pendant les cinq années suivant la levée d'option » est supprimé.

Article 3 :
Après le 11ème alinéa de l'article L 302-7 est ajouté :

- Les communes volontaires qui sont déficitaires peuvent créer un budget annexe, érigé sous forme de service public administratif, et destiné à recevoir les pénalités SRU.

Ce budget annexe a vocation à recevoir les pénalités SRU qui sont habituellement versées à l'établissement public foncier local ou à l'EPCI. Placé auprès du budget général de la commune, il a un objet unique : favoriser la production de logements sociaux.

Alimenté en recettes par les versements annuels des pénalités SRU, ses dépenses sont consacrées exclusivement au soutien d'opérations immobilières intégrant la création de logements sociaux : acquisition de foncier bâti ou non bâti, subvention versée à l'aménageur ou au bailleur social, coût des travaux engagés pour la rénovation d'un bâtiment, la viabilisation des terrains…

Ce dispositif de « consignation » des pénalités SRU, consolidées en recette par les versements successifs, permet aux communes de bénéficier d'une réserve financière immédiatement disponible. Les crédits disponibles sur le budget annexe pouvant être mobilisables sans délai.

En outre, le stock de recettes générées par les pénalités annuelles profite directement au territoire déficitaire en logements sociaux.

Considérant que les dépenses engagées à travers ce fonds proviendront des pénalités SRU, elles ne pourront être déductibles. Cependant, la commune pourra effectuer un versement complémentaire du budget général vers le budget annexe, en sus de la pénalité SRU. Ce versement complémentaire ferait l'objet d'une dépense déductible.

Ce budget annexe sera assorti d'une comptabilité particulière, à l'instar de celle existante pour les budgets annexes des lotissements. A ce titre, la pénalité SRU ne serait pas intégrée dans le patrimoine immobilisé de la collectivité puisqu'elle aurait vocation à être utilisée le plus rapidement possible. Dès lors, les opérations comptables correspondantes seraient retracées dans des comptes de stocks (classe 3) et non dans les comptes d'immobilisations (classe 2).

Pour assurer la transparence de l'utilisation des fonds, le dispositif serait assorti de plusieurs modes de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

contrôle :

– un débat annuel sur l'utilisation de ces fonds ait lieu chaque année au sein du conseil municipal, au stade du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ;

– un rapport annuel sur l'utilisation des fonds soit adressé au représentant de l'Etat, en même temps que l'envoi annuel de l'état déclaratif des dépenses et moins-values déductibles,

– l' examen de l'utilisation des fonds par la commission départementale chargée du contrôle du respect des obligations de réalisations de logements sociaux à l'occasion du bilan triennal d'application de la loi, en présence notamment du Maire de la commune (ou du Président de l'EPCI compétent en matière d'habitat si la commune est membre d'un tel établissement) et des bailleurs sociaux.

Article 4 :
Après l'alinéa 5 de l'article 302-7 est ajouté :

Peuvent être intégrés dans les dépenses déductibles :

- Le montant des pertes de recettes fiscales : taxe d'aménagement et taxe foncière
- Le coût de l'ingénierie consacré à la mise en œuvre d'outil d'amélioration de l'habitat : les frais d'étude ou d'ingénierie engagés par les communes pour favoriser la mise en œuvre de ces outils sont intégrés dans le périmètre des dépenses déductibles.

- Le coût des travaux d'aménagement générés par la création de nouvelles opérations de logements sociaux : création ou élargissement de voie, aménagement et sécurisation des espaces publics, reprise en enrobé des voiries…

Article 5 :
A l'article L302-9-1 IV alinéa 2 est inséré
Pour l'application d'un pourcentage majoré, le critère qualitatif doit être retenu comme critère de pondération de prise en considération des efforts fournis par les communes, au regard notamment du nombre de logements sociaux produits.

Ce critère qualitatif peut être pris en considération

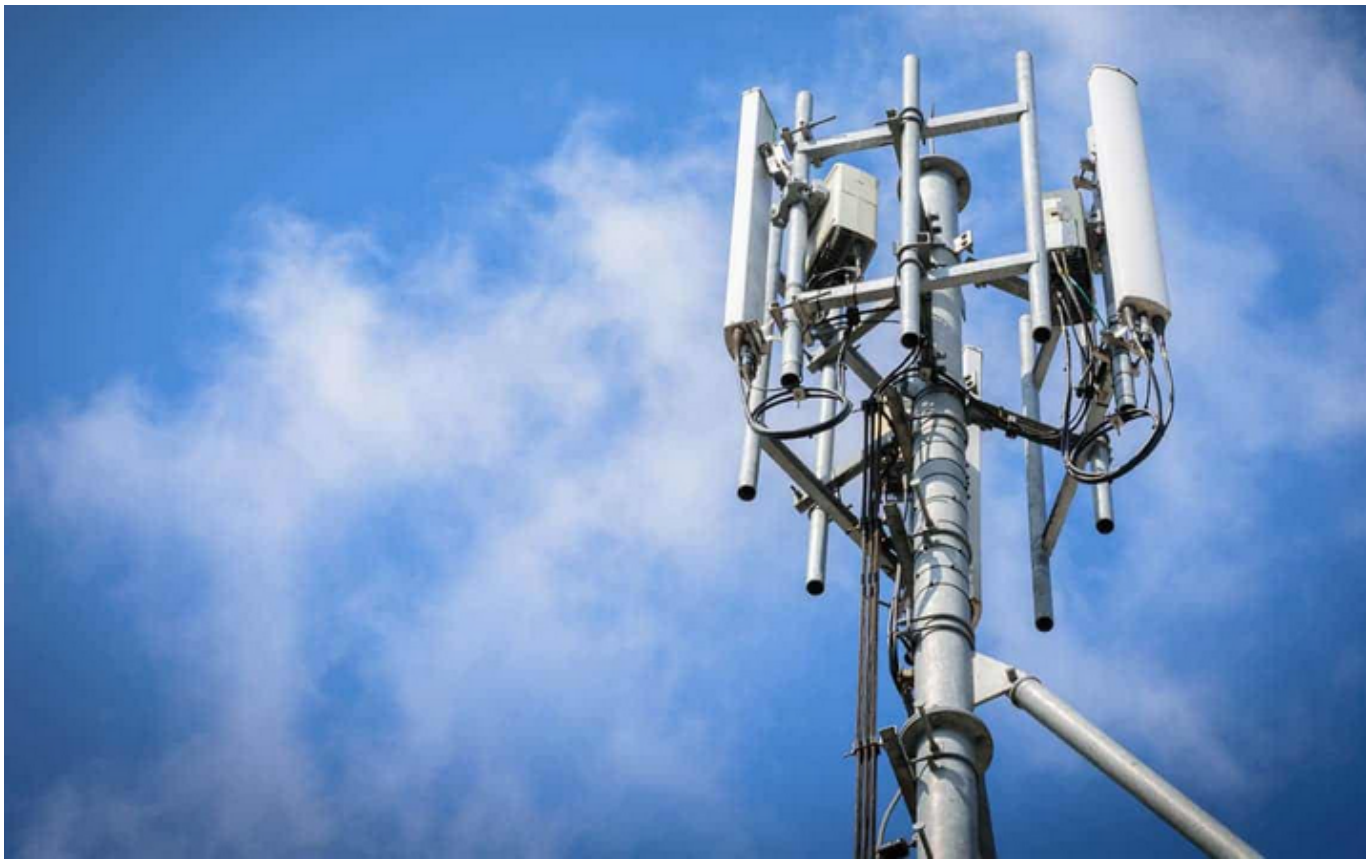
- A l'échelle de la réalisation elle-même sur le niveau de prestations.
- Par une approche territorialisée des réalisations afin d'éviter les concentrations et de reproduire les problématiques de quartiers prioritaires.

- La liste intégrale des critères et le pourcentage affecté à chacun permettant aux services de l'Etat de statuer sur le taux de majoration retenu doivent être communiqués à la Commune dans le cadre d'une grille d'évaluation clairement définie.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Antennes-relais 5G à Isle-sur-la-Sorgue, Pierre Gonzalvez impose ses conditions !



Le maire de l'Isle-sur-la-Sorgue, Pierre Gonzalvez, a rédigé une charte à destination des opérateurs de téléphonie mobile afin de rationaliser l'implantation des antennes relais. Mission ? Minorer le nombre d'antennes disgracieuses à proximité des sites patrimoniaux, dans le paysage et mesurer leur rayonnement magnétique.

Difficile pour un maire de faire entendre la voix de ses administrés et même la sienne lorsqu'il s'agit de l'Etat. La chose se révèle encore plus ardue lorsque le maire doit résister à la déferlante étatique d'une 5G vouée à l'expansion de la téléphonie. Point de recours juridiques aux champs électromagnétiques, ni d'opposition possible à l'implantation des antennes-relais. Seul choix ? Accompagner les opérateurs pour rationaliser leur offre, éviter la multiplication du nombre d'antennes, la réduction de leur surélévation et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

vérifier que la santé des administrés n'en pâtisse pas.

Dans les faits ?

Le maire de l'Isle-sur-la-Sorgue a eu quelques sueurs froides. D'un côté le développement de la 5G pour répondre aux besoins de la téléphonie. De l'autre ? Une réglementation très assouplie permettant l'implantation d'antennes relais hautes de 12m où cela se révèle nécessaire et tant pis pour les sites classés et le paysage… Et le rayonnement sur la santé ? Les agences pour la santé n'ont rien relevé ! Passez votre chemin, on n'arrête pas le progrès, surtout lorsqu'il est question de satisfaire à téléphonie mobile.

Ben oui mais non…

Sauf que Pierre Gonzalvez défend ses prérogatives de maire et veut encadrer la déferlante technologique qui promeut, tout de même, l'élévation de 11 nouvelles antennes. Là, monsieur le maire manque de s'étouffer. Molo-molo, le territoire accueille déjà 6 antennes Orange 4G, 1 antenne SFR 5G, 1 antenne mutualisée Free / Bouygues 5G et 1 antenne mutualisée Free 4G et Bouygues 5G.

Doucement

«Début janvier, les quatre opérateurs principaux que sont Orange, Free, SFR et Bouygues étaient, chacun, à la recherche d'un terrain d'implantation de leur propre antenne dans un rayon de 300 mètres à l'est de la ville, soit 4 antennes sur cet espace réduit. Free, avait d'ores-et-déjà contractualisé avec un propriétaire privé en milieu résidentiel sur le chemin de la Muscadelle. C'est au moment de la demande préalable de travaux que les services de la Ville ont décidé de réagir en bloquant cette installation et en réunissant les quatre opérateurs pour envisager une solution moins proche des habitations et moins disgracieuse en entrée de ville,» précise Pierre Gonzalvez, proposant, en retour, un terrain communal aux opérateurs Free et Orange.»

Tenir la position

Et pour tenir la position, le maire de l'Isle-sur-la-Sorgue brandit une charte pour cadrer le dispositif –même si elle ne s'applique pas à l'implantation d'une antenne sur un terrain privé-, histoire de circonscrire… le progrès. Le document permettrait l'implantation de nouvelles stations de base et de modifier les existantes en s'appuyant surtout sur 'le respect de l'information, de la concertation et de la transparence.' La charte demandera aussi l'analyse des champs magnétiques 'auxquels sont tenus les opérateurs avec communication systématique des projets aux habitants du secteur concerné par la nouvelle implantation d'antenne'.

Complément d'infos

Pour faciliter le déploiement du réseau 5G, en novembre 2018, le Parlement a assoupli via la Loi Elan, la règlementation au regard de la Protection des paysage, du Plan local d'urbanisme, des sites patrimoniaux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

remarquables ... Ce qui fait que, désormais, le cadre règlementaire est d'implantation des antennes de téléphonie est uniquement fixé par l'Etat.

Ce qui se fait aujourd'hui

«Pour toute demande d'implantation d'une antenne d'une hauteur supérieure à 12 mètres, l'opérateur dépose simplement un Dossier d'Information et une Demande d'Autorisation Préalable que la Mairie et n'a d'autre choix que de délivrer, précise-ton à l'Isle-sur-la-Sorgue. Dès lors, le Maire se trouve dans l'incapacité juridique de réglementer les antennes-relais. Il n'est pas appelé non plus à se prononcer en matière d'exposition des personnes aux champs électromagnétiques, qui est du ressort de l'Agence Nationale des FRéquences (ANFR). Si les réglementations nationales et européennes sont respectées, la Ville ne dispose d'aucun recours juridique.» Quant à l'expansion du réseau 5G à grande vitesse ? «Elle a déjà rapporté 2,7 milliards d'euros à l'Etat via les opérateurs français Orange, SFR, Free et Bouygues.» Le ballon est dans le camp des opérateurs, sur le terrain, suivront-ils les nouvelles règles du jeu ?

Commerce local : les maires interpellent le président de la République



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Suite à l'annonce du président de la République concernant le prolongement de la période de confinement jusqu'au 11 mai prochain, l'Associations des maires de Vaucluse (AMV) et la commune de Saint-Rémy-de-Provence ont décidé de lui écrire une lettre ouverte pour témoigner de leur inquiétude vis-à-vis des conséquences sur le commerce local.

Jean-François Lovisolo, président de l'AMV et maire de La Tour d'Aigues, Pierre Gonzalvez, co-président de l'AMV et maire de l'Isle-sur-la-Sorgue, et Hervé Chérubini, maire de Saint-Rémy-de-Provence, demandent à Emmanuel Macron une modification du règlement actuel afin de faire face à l'absence d'activité, du fait d'une année touristique qui s'annonce blanche.

Intervenir directement pour soutenir l'activité économique locale

Ne contestant pas le bien-fondé de ces mesures, ces élus rappellent que « c'est la vie de nos commerces, l'emploi, l'attractivité de nos territoires qui vont être aussi mis en péril, activités qui dans le rural et le péri-urbain, ont déjà beaucoup souffert. Ce redressement, que nous souhaitons tous, va donc s'avérer douloureux et difficile. »

En conséquence, ils sollicitent deux mesures : 'une année blanche fiscale pour les activités qui ont été touchées par les mesures de confinement ainsi que l'assouplissement des règles pour permettre aux collectivités locales, communes et intercommunalités, d'intervenir directement dans le soutien à nos activités économiques.

« Nous élus locaux, au contact direct des acteurs du territoire, nous connaissons parfaitement leur situation et leurs besoins, et nous savons déjà que la 'survie' de ces acteurs, qui sont les moteurs de nos communes, directement touchés par la crise sanitaire, va inévitablement passer par l'octroi de subventions exceptionnelles », poursuivent-ils dans cette lettre ouverte.

Comment financer ces aides ?

« Où trouver les fonds pour apporter cette aide ? », s'interrogent les élus qui constate ensuite que « les marges de manœuvre sur les budgets de fonctionnement de nos finances locales sont de plus en plus réduites, quand elles existent encore ! Les villes continuent à payer leurs agents et leurs fournisseurs. Et la crise va entraîner mécaniquement une baisse des recettes de fonctionnement des municipalités cette année : chute des recettes de parking, rendu gratuit en raison du confinement, diminution des droits d'entrée des salles de spectacles ou des droits d'occupation du domaine public des terrasses des bars et restaurants, fermés eux aussi… Assimiler comptablement ce nécessaire dispositif d'aides d'urgence à des subventions de fonctionnement reviendrait donc à se priver d'un levier important d'intervention. A l'inverse, dans cette difficile année 2020, mairies et intercommunalités vont voir leur volume de dépenses d'équipement diminuer. L'épidémie qui sévit actuellement a pour conséquence de ralentir, voire de reporter, les projets d'équipement prévus et déjà intégrés à nos Plans pluriannuels d'investissement (PPI). Ces chantiers ne reprendront leurs cours, qu'au mieux, dans quelques mois. Peut-être avant l'été. Plus sûrement, juste après. Ces fonds disponibles budgétairement, dont une partie ne sera pas dépensée en cours d'année, peuvent être rapidement mobilisés par le bloc local dans toute la France, et permettre de soutenir les acteurs économiques et ainsi compenser la faible injection de fonds publics dans

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

l'économie réelle. Nos sections d'investissement ne seront pas mises à mal en 2020 en raison de la diminution inéluctable des dépenses d'équipement et, de plus, le financement des dépenses d'investissement peut se faire par emprunt bancaire.

Permettre les aides versées par les communes

« Pour permettre ce transfert, il faut désormais que l'Etat permette que les aides qui seront versées par les communes et les intercommunalités aux entreprises, aux commerces et aux associations, soient considérées comme des dépenses d'investissement et se traduisent comptablement comme des subventions d'équipement. Cela doit passer par une modification exceptionnelle, pour l'année 2020, des textes en vigueur, et notamment permettre aux communes d'intervenir aussi dans la sphère économique. Pour être à la hauteur des enjeux et investir dans la pérennité de notre tissu économique local et de nos emplois, c'est une mesure simple que nous proposons », conclu cette lettre ouverte.

Une pétition mise en ligne

Afin de soutenir leur démarche, l'Associations des maires de Vaucluse (AMV) et la commune de Saint-Rémy-de-Provence ont aussi mis en ligne une pétition 'COVID 19 – Mesures en faveur de nos commerces locaux'.

Pour en savoir plus ou pour signer, il vous suffit de cliquer sur le lien ci-après : ICI

Saint-Rémy-de-Provence

La Ville crée déjà un fond de soutien de 100 000 €

La commune de Saint-Rémy a créé un fonds de soutien exceptionnel de 100 000 € pour faire face à la crise économique et sociale qui devrait succéder à la crise sanitaire. Destiné aux Saint-Rémois les plus fragilisés, ce fond viendra compléter le dispositif d'aides habituel du CCAS.

« Les conséquences économiques et sociales liées à la crise du Covid-19 commencent déjà à se faire ressentir chez de nombreuses familles saint-rémoises, privées pour certaines d'une partie de leurs revenus (cessation d'activités pour les commerçants, pour les auto-entrepreneurs, etc.), explique la municipalité. L'immédiate après-crise risque également d'être une période humainement très difficile pour bon nombre de concitoyens qui ne pourront, pour certains, retrouver le même niveau d'activités, et donc de revenus. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

« Ne pas confondre dette et mauvaise gestion »



Dénonçant une vision simpliste de la situation suite à la publication en novembre dernier par le Figaro d'un classement des 52 villes de plus de 10 000 habitants les plus endettées de France où la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue figure en 40e position, Pierre Gonzalvez, maire de la Venise comtadine, regrette que l'on confonde dette et mauvaise gestion. Pour ce dernier, cet amalgame ne doit pas éclipser les efforts consentis par la Ville – et plus généralement les collectivités locales – pour continuer à trouver de nouvelles ressources et assurer l'avenir du

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

territoire.

«Quand nous sommes arrivés à la tête de la municipalité en 2008, le montant de la dette s'élevait à près de 36 M€", explique Pierre Gonzalvez, maire de l'Isle-sur-la-Sorgue. Cette dernière avait augmenté de 17 M€ en 7 ans. Le budget était alors structurellement déficitaire. Nous étions asphyxiés ! Dans le même temps, nous avons subi une double peine avec la crise bancaire et financière de 2008 à la suite de laquelle les établissements bancaires ont mis en place de nouveaux critères de prêt. Notre premier mandant a donc visé à redresser et assainir une situation ayant frôlé un temps la tutelle financière de l'Etat.»

«Il y a 12 ans l'endettement représentait alors 72 années de remboursement pour la Ville, poursuit l'élu l'islois. Aujourd'hui, nous avons ramené ce prévisionnel à moins de 13 ans mais avant cela il a fallu prendre des mesures draconiennes en activant tous les leviers de la rigueur budgétaire : réduction des charges, maîtrise des dépenses, réduction de la masse salariale, mutualisations avec l'intercommunalité…»

Pour la Ville, ce changement s'est immédiatement traduit par une baisse régulière des effectifs. Le nombre d'agents communaux est ainsi passé de 380 personnes en 2008 à 290 agents à ce jour. La commune a eu recours à la hausse de la fiscalité afin de sécuriser son budget et maintenir sa capacité d'investissement car il a fallu continuer à assurer la gestion des écoles (réalisation notamment d'une maternelle et d'une école durant cette période), de la voirie ainsi que soutenir les projets urbains ou encore de logement.

■ Un désengagement de l'Etat estimé à 7,4 M€ depuis 2014

«On a commencé à aller mieux à l'horizon 2010/2013, rappelle Pierre Gonzalvez. C'est à ce moment-là que nous avons pris de plein fouet le désengagement financier régulier de l'Etat au profit des collectivités locales. » La DGF (Dotation globale de fonctionnement) fondant comme neige au soleil, la disparition de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, l'envol des pénalités SRU (Solidarité et renouvellement urbain), l'augmentation des prélèvements du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources inter- communales et communales)… En tout, le 'manque à gagner' pour la ville est estimé à 7,4 M€ entre 2014 et 2020.

«Malgré tous ces handicaps, nous avons réussi à renverser la tendance en récréant les conditions d'un autofinancement* positif depuis 5 ans maintenant», insiste le maire dont la Ville parvient désormais à se désendetter de 500 000€ par an là où elle perdait 625 000€ en 2008. Chaque année, la commune emprunte entre 2 et 2,2M€ et rembourse entre 2,6 et 2,8 M€. Par ailleurs, la municipalité a réussi à augmenter le montant de ses investissements entre 2014 (3,9 M€) et 2018 (5,07 M€) sans avoir eu à augmenter les impôts depuis 6 ans tout en préservant une enveloppe constante aux associations (720 000€ par an) depuis 2014.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

«La situation se rétablit progressivement mais la démarche ne subvient pas à tous les besoins, regrette le maire qui perçoit entre 400 000€ à 550 000€ de moins par an de la part de l'Etat. Ainsi, pour continuer à bâtir l'avenir de notre territoire, il faut innover comme nous l'avons fait notamment l'an dernier en accueillant nos premières fermes photovoltaïques (voir encadré).» De quoi générer une première enveloppe de 580 000€ suivie du verse- ment d'un loyer annuel de 10 000€ par an pendant 10 ans pour un premier projet et de 377 000€, augmenté ensuite d'un loyer annuel de 37 700€ lors des 15 premières années du bail.

■ Des parkings qui rapportent

«Chaque année, il faut être agile pour créer de nouvelles recettes, martèle le premier magistrat de l'Isle-sur-la-Sorgue. C'est ce que nous avons encore tenté de faire avec la création de parkings payants en régie. Certes il a fallu emprunter 2,07M€ entre 2015 et 2017 mais aujourd'hui ces aires de stationnement à proximité du centre-ville permettent de dégager des recettes annuelles de près 850 000€ par an.» C'est également dans cette logique d'innovation que la Ville s'est dotée depuis fin 2016 d'une stratégie d'attractivité pour renforcer sa compétitivité : 'Isle-sur-la-Sorgue Village-monde'. Pour cela, une démarche de mécénat pour mobiliser les entreprises autour de projets locaux d'intérêt général via la création d'une fondation d'intérêt public s'est mise en place autour de cette marque de marketing territorial visant à mobiliser les acteurs économiques privés, touristiques et culturels.

L'Isle-sur-la-Sorgue veut aussi faire le pari du patrimoine allié à la puissance de transformation du numérique. Une ambition qui se traduit par le chantier d'implantation d'une 'camera obscura' au cœur de la tour médiévale dite 'Tour d'argent', permettant à l'édifice de devenir une attraction unique en France et de générer, dès 2021, de nouvelles recettes en régie ou encore de la prise en charge d'un centre de ressources patrimoine, numérique et art digital – le Grenier numérique – qui accueille, à l'image d'une pépinière, de jeunes entreprises innovantes et en recherche d'implantation sur le territoire islois. Une zone économique, située route de Caumont, doit aussi se développer d'ici 2 ans pour accueillir des PME autour d'une thématique unique.

Inauguration d'un skatepark en novembre dernier préfigurant la réalisation d'un parc de sports urbains à l'entrée de la ville, création d'un espace médical municipal en 2020, nouveaux sanitaires publics gratuits quai Lices Berthelot, lutte contre l'habitat indigne (voir ci-dessous)… Autant d'autres dossiers finalisés ou en cours d'aboutissement.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

« Nous avons fait le pari de lancer des projets audacieux pour activer le cercle vertueux d'un développement économique favorable à la commune et au territoire tout en conservant la capacité de la Ville à maintenir des services à ses habitants : gratuité de l'accueil périscolaire, gratuité du centre d'art local ou encore prix réduits pour l'accès à la piscine municipale et à la restauration scolaire, conclut Pierre Gonzalvez qui se déclare « très optimiste sur l'avenir de cette ville qui compte 19 800 habitants mais qui doit aussi faire face aux besoins d'une cité accueillant plus de 500 000 visiteurs au printemps et en été au fil de festivités, marchés de brocante et animations. »

Laurent Garcia

* *La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la Ville et dont elle pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de la Ville à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de la Ville et peut s'analyser comme une ressource durable.*

Un permis de louer contre l'habitat indigne

Depuis le 1er janvier 2020, les propriétaires de logements situés dans le périmètre du centre ancien de l'Isle-sur-la-Sorgue seront soumis à un permis de louer au travers d'une autorisation préalable de mise en location, conditionnant ainsi la conclusion d'un bail. Délivrée sous un mois, la demande d'autorisation préalable devra être renouvelée par le bailleur à chaque nouvelle mise en location et devient caduque au bout de deux ans. Le délai d'un mois court à compter du dépôt de la demande. L'absence de réponse de la commune vaut autorisation préalable de mise en location. Grâce à cet outil de contrôle (intégrant notamment un diagnostic technique et une potentielle visite), la Ville disposera de moyens de lutter contre les bailleurs peu scrupuleux et marchands de sommeil proposant à la location des logements dégradés. Ce dispositif issu de la loi Alur (pour l'Accès au logement et à un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 permet aux collectivités de contrôler l'état des logements avant leur mise en location. En 2018, l'État avait renforcé ce dispositif suite au drame de la rue d'Aubagne à Marseille avec la loi Elan (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique).

Contact : Direction habitat, environnement-développement durable du territoire : 04 90 38 68 40 ou https://facilhabitat.gouv.fr/parcours-pas-a-pas

Du photovoltaïque participatif

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Depuis l'an dernier, la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue accueille ses premières fermes photovoltaïques d'une puissance totale de 1,97 MWc, produisant chaque année 2 900 000 kWh, soit les besoins énergétique d'environ 1 210 personnes. Réalisé par la société montpelliéraine Valeco suite à un appel d'offres lancé en août 2016, un premier projet a vu le jour au terme d'un chantier de 6 mois, entre avril et septembre 2019, dans le quartier Saint-Gervais. Il comprend la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'hippodrome et du boulodrome ainsi que la réalisation d'ombrières sur le parking de l'hippodrome. Un second projet doit aussi sortir de terre d'ici 2021 au nord du quartier Saint-Antoine, sur le site de l'ancienne déchetterie des Calottes. Des projets pour lesquels Valeco s'est engagée à mettre en œuvre un financement participatif permettant aux habitants de la commune d'investir une partie de leur épargne dans des projets qui contribuent au développement de leur territoire.

En chiffres

41,45 M€ de dettes

Il y a 12 ans l'endettement représentait alors 72 années de remboursement pour la Ville. Aujourd'hui, ce prévisionnel a été ramené à moins de 13 ans.

500 000€ de désendettement par an

Depuis 5 ans la commune a retrouvé un autofinancement positif qui lui permet notamment de se désendetter de 500 000€ par an là où elle perdait 625 000€ en 2008.

7,4M€ de désengagement de l'Etat estimés par la Ville depuis 2014

5,07M€ d'investissements

Malgré une situation budgétaire serrée la Ville a pu augmenter le montant de ses investissements entre 2014 (3,9 M€) et 2018 (5,07 M€) sans avoir eu à augmenter les impôts ni à rogner sur la part consacrée aux associations (720 000€ par an) depuis 2014.